

- 5.14 Reproduction d'objets précieux et d'"unica". La Conférence générale recommande à tous les Etats Membres de dresser des listes de leurs oeuvres d'art, de leur matériel scientifique et de leurs documents et d'en faire faire aussitôt que possible quatre reproductions au moins qui seront déposées dans des centres à même d'en assurer la conservation. A cet effet, le Directeur général aidera les Etats Membres de ses conseils sur les techniques de reproduction.
- 5.15 Liberté de l'artiste. Le Directeur général est chargé :
- 5.151 De faire procéder, avec le concours actif d'artistes de toutes les parties du monde, à une enquête sur la façon dont les artistes peuvent servir les fins de l'UNESCO; de s'informer des forces d'ordre social, économique et politique auxquelles se heurte l'exercice de leur art, des mesures qui ont été ou qui peuvent être prises en vue de supprimer ou d'atténuer ces entraves et des moyens concrets qui permettent d'améliorer les conditions de travail de l'artiste ainsi que d'assurer sa liberté.
- 5.152 De présenter à la Conférence générale des plans en vue de traduire en acte les résolutions sur la liberté de l'artiste adoptées à la première session de la Conférence générale et réaffirmée à la troisième session.
- 5.16 Prix de l'UNESCO. Le Directeur général est chargé d'étudier la possibilité d'instituer une série de prix de l'UNESCO annuels destinés à récompenser les meilleures oeuvres parues au cours des douze mois précédents, dans les domaines de la musique, des arts, du théâtre, de la littérature, de l'éducation et des humanités, qui seraient décernés sur l'avis d'autorités internationales reconnues et de faire rapport à la Conférence générale.
- 5.2. Lettres
- 5.21. Centre international d'échanges littéraires. Le Directeur général est chargé d'achever la continuation sur le plan expérimental des activités du Centre international d'échanges littéraires, dont le rôle est de fournir aux revues et autres périodiques des articles publiés ou inédits traitant de sujets du ressort de l'UNESCO.